



## **PLAN STRATEGIQUE POUR LE DEPLOIEMENT DE LA VACCINATION COVID-19** **AU LUXEMBOURG**

L'accès à un vaccin sûr et de qualité contre la COVID-19 constitue une partie décisive du dispositif national de lutte contre la pandémie. Dès lors, la stratégie vaccin fait partie intégrante de la politique de lutte générale du Luxembourg contre le virus. La vaccination jouera un rôle crucial pour sauver des vies, endiguer la pandémie, protéger les systèmes de santé et contribuer au rétablissement de notre économie.

L'élaboration de la stratégie vaccinale du Luxembourg a été confiée à un groupe de travail mis en place sous l'égide de la Cellule de crise interne au ministère de la Santé. Ce groupe est lui-même divisé en cinq sous-groupes, afin d'adresser les nombreux volets dont est constituée la stratégie vaccinale. La coordination est partagée entre des représentants du Ministère de la Santé /Direction de la santé et du Haut-Commissariat pour la Protection Nationale (HCPN).

La stratégie de vaccination du Luxembourg est structurée autour de 5 piliers et se base sur les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé ainsi que sur les recommandations de la Commission Européenne.

Tout d'abord, en ce qui concerne le volet de **l'allocation**, il est prévu que la vaccination contre la Covid-19 se fera sur base volontaire. Conformément à l'avis de la C.N.E. du 29 novembre, il est envisagé, dans un premier temps, de répartir les vaccins en fonction des quantités qui seront allouées dans une première phase parmi les catégories considérées comme prioritaires, à savoir les professionnels de la santé et le personnel des établissements hospitaliers, de même que le personnel des structures d'hébergement pour personnes âgées et des réseaux d'aide et de soins ainsi que les personnes résidant dans ces mêmes structures. Afin d'éviter un risque de discrimination, le plan d'allocation de vaccins couvrira à la fois les résidents et les frontaliers des catégories socio-professionnelles visées. La priorisation des autres catégories de personnes sera thématifiée à un stade ultérieur et le plan de déploiement sera adapté en conséquence, en fonction de la disponibilité de doses de vaccins supplémentaires.

En ce qui concerne la **communication**, l'objectif consiste à sensibiliser les différentes catégories de notre population par rapport au vaccin et d'encourager le plus grand nombre possible de citoyens à se faire vacciner quand le vaccin sera disponible. Elle sera déclinée en différentes phases et s'adressera à différents groupes cibles, en tenant compte de l'orientation de la stratégie de vaccination globale. La communication sera dès lors modulable dans la portée et dans sa vitesse, afin de pouvoir réagir de manière adéquate aux évolutions potentielles et de gérer au mieux les attentes de la population. La stratégie de communication est énoncée plus en détail dans un document à part y consacré.



**L'approvisionnement** se fera de manière centralisée via un mécanisme d'achat commun de l'UE, dans le cadre de contrats d'achat anticipé conclus par la Commission européenne avec les différents producteurs en attendant l'autorisation de mise sur le marché par l'Autorité européenne des médicaments. Les doses ainsi commandées seront distribuées aux États membres de l'UE au prorata de leurs populations respectives. Le Luxembourg se verra allouer 0,14% de la commande globale passée par la Commission.

Le plan de déploiement accordera une attention particulière à la **surveillance** active de la sécurité et de l'efficacité des produits vaccinaux en circulation sur le marché luxembourgeois, par la collecte de données en temps réel, à moyen terme et à long terme. Des procédures strictes pour assurer la traçabilité de toutes les opérations à tous les niveaux seront en place et le déploiement de la stratégie de vaccination sera supporté par différents systèmes d'information et outils informatiques.

Le volet **logistique** tiendra compte tenu des nombreux défis liés à l'organisation du déploiement. Eu égard aux circonstances particulières entourant la pandémie, les vaccinations contre le Sars-CoV-2 seront effectuées dans une première phase dans des centres de vaccination. Des équipes mobiles seront mises en place pour intervenir sur place dans des structures d'hébergement pour personnes âgées. Les raisons de cette approche sont les exigences particulières en matière de transport et de stockage (à long terme), l'approvisionnement en vaccins dans des conteneurs multidoses, la nécessité de prioriser en cas de disponibilité initiale limitée des doses de vaccin, la disponibilité attendue de différents vaccins et la nécessité d'augmenter des mesures de contrôle, y compris une surveillance centralisée des vaccinations appuyée par des données en tant qu'élément de la gestion de la pandémie. Ainsi, des structures centralisées faciliteront une campagne de vaccination contrôlée, efficiente et efficace.

Le **financement** de l'acquisition des vaccins sera assuré par le biais du budget de la Direction de la santé. Il est prévu que les vaccins seront mis à disposition de manière gratuite – comme dans une très grande majorité d'Etats membres - indépendamment du fait que les personnes disposent ou non d'une assurance maladie.

Au moment de l'élaboration de la stratégie, le Luxembourg s'est engagé, dans le cadre des contrats d'achat anticipés négociés par la Commission avec les producteurs, pour 1,3 millions de doses de vaccin avec lesquelles il sera possible de vacciner environ 800.000 personnes, étant donné que certains de ces vaccins nécessitent l'administration de 2 doses.

Le Luxembourg a marqué son accord de principe à financer le mécanisme COVAX, développé sous le lead de la « Global Alliance for Vaccines and Immunization » (GAVI) ensemble avec la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI) et l'OMS. La Facilité COVAX essaie de lever des fonds à hauteur de 2 milliards de dollars d'ici fin 2020 afin de faciliter l'accès au vaccin dans les pays à revenus bas et modérés. Le montant exact de la contribution doit être fixé.

Le plan stratégique pour le déploiement de la vaccination COVID-19 au Luxembourg est élaboré sur base des connaissances actuellement disponibles en ce qui concerne l'efficacité des vaccins, leur sécurité, leur durée de protection, ainsi que l'effet du vaccin sur l'acquisition et la transmission de l'infection. Il fera l'objet d'une actualisation en fonction de l'évolution des données et pour autant que de besoin.